



## Règlement

*Tir de clôture 2003*

*et de la cible "DON" à 300 m.*

\* \* \* \* \*

1. Le tir de clôture 2003 de la société de tir "Armes-Réunies" de Courtelary est ouvert à tous les membres de la société, à tous les tireurs militaires de la société et aux membres des sociétés de tirs qui font partie de notre giron lors du tir fédéral en campagne. Seules les armes d'ordonnance sont admises.
2. Tous les tireurs peuvent prendre part aux différents concours des cibles mis en jeu par le comité.
3. Les challenges mis en compétition, pour les différentes cibles sont attribués uniquement aux **membres** de la société de tir "Armes-Réunies" de Courtelary.
4. Le comité décide chaque année quelles cibles elle met en compétition.
5. Répartition des prix:  
(Répartition en espèce, après déduction du prix de la munition, 40 cts la cartouche)  
**Cible "DON"**, remise de prix en nature uniquement, au moins, aux 75% des tireurs participants. **Ou Cible "DON"** répartition en espèce du 65% du produit de la passe, au 75% des tireurs participants. Catégorie unique pour tous les tireurs.  
**Cible "DON" par équipe**, un prix en nature ou en espèce au 3 premières équipe.  
**Cible "Junior" et cible "Roi du tir"**. (voir règlements)
6. Le programme de tir de la cible "DON" est le suivant:  
- 2 coups par coup, sur la cible A 100. Le total est calculé à la main et inscrit à côté.  
Rachat illimité. (prix des passes à la charge du tireur)
7. Le prix de la passe est décidé d'année en année, selon proposition du comité.
8. Le classement de la cible "DON" se fera de la manière suivante:  
Pour être classé, il faut avoir tiré un minimum de 5 passes de 2 coups.
  - a) La meilleure addition des 5 passes de 2 coups.
  - b) Le meilleur total des passes d'appuis suivantes.
  - c) Le meilleur total des passes.
  - d) Au tireur le plus âgé.
9. Vers 18h00, un tirage au sort déterminera les équipes. Tous les participants classés au tir de clôture sur la cible "DON" seront, sans frais supplémentaire à la charge des tireurs, tiré au sort pour former une équipe de 2 tireurs.
10. Le classement de ce concours par équipe se fera de la manière suivante:
  - a) La meilleure addition des 5 passes de 2 coups de l'équipe.
  - b) Le meilleur total individuel de l'équipe.
11. En cas de litige, le comité de la société de tir "Armes-Réunies" de Courtelary, tranchera selon les règlements de tir de la FST.

Courtelary, le

Le Président "A.-R."

Chef de tir "A.-R."